

## RAPPORT D'ACTIVITES 2016

En 2016, 2 réunions du Conseil d'administration élargi et 1 Assemblée générale ont eu lieu. Lors de l'AG 2015, il a été décidé que les CA seraient dorénavant élargis à tous les membres de BN, en règle de cotisation, afin d'agrandir l'audience et de brasser les idées.

Il est à noter que le Bureau constitué de 3 administrateurs, à savoir Mario Ninanne, M. Moreels et E. Fauville, se réunit mais surtout s'échange de nombreux courriels. Le bureau fait rapport au Conseil d'administration.

L'année 2016 a été marquée par :

### **Arrêtés de désignation des sites Natura 2000 et du Plan Nature**

Le 14 avril 2016 le Gouvernement adopte les 3 arrêtés de désignation (ZCS I, II et III) des sites Natura 2000 et le Plan Nature qui propose une vision pour le développement de la nature et de la biodiversité en Région bruxelloise à l'horizon 2050. Pour avancer dans cette direction, des objectifs à l'horizon 2020 ont en outre été définis. Ils sont soutenus par 27 mesures concrètes.

### **Projet Droh !me sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort – Activités événementielles « La Terrasse de l'Hippodrome »**

En mai 2016, une enquête publique sur le cahier des charges de l'étude d'incidences et permis d'environnement classe 1 A est lancée à la suite d'une demande mixte de permis d'urbanisme et d'environnement pour l'Hippodrome de Boitsfort introduite par le promoteur. BN comme de nombreuses autres associations ont réagi en rappelant que ce projet reste flou et que les événements qui y seraient organisés, auraient un impact négatif sur la faune, la flore et la fonge. BN était représentée à la commission de concertation.

En outre, en juin 2016, une autre enquête publique est lancée pour une demande de permis temporaire de classe 1A pour l'exploitation des infrastructures pour « La Terrasse de l'Hippodrome », notamment pour un parking. BN comme d'autres associations ont réagi, en rappelant que ce parking est incompatible avec l'affectation de la zone forestière au PRAS puisque le stationnement est en lien avec les événements organisés par « La Terrasse » et non lié aux fonctions écologique, économique ou sociale de la forêt. De plus, le permis d'urbanisme délivré par le fonctionnaire dirigeant de la région bruxelloise le 17 mai 2016, interdit le stationnement à l'aplomb des couronnes des arbres remarquables ou non, ainsi que la circulation, le stationnement et la sortie des véhicules sur la piste de l'hippodrome (« anneau ») car ceci porte préjudice à la zone Natura 2000 dont l'arrêté de désignation vient tout récemment d'être adopté, et au bon déroulement de l'étude d'incidence en cours concernant le projet Droh !me. A noter que « La Terrasse de l'Hippodrome » n'a donc pas respecté le permis d'urbanisme mais qu'en plus elle n'a jamais obtenu de permis d'environnement par dépassement des délais.

Vu cette situation, en octobre 2016, le CA donne son accord de principe pour introduire au moment opportun une action en cessation environnementale, via notre avocat Maître Sambon.

## **Sauver La Plaine**

En mars 2016, une enquête publique est lancée pour une demande de permis d'urbanisme pour aménager un parc et ses équipements sur le campus de La Plaine, pour abattre 48 arbres, mettre en valeur et renforcer la biodiversité, démolir la voie carrossable et les zones de stationnement, créer des espaces de détente et des zones ludiques, aménager un chemin principal et un secondaire, connectés au réseau piéton existant et aux voiries à construire suivant le permis d'infrastructure délivré, créer des noues et une zone humide pour la gestion des eaux pluviales.

BN et le collectif des étudiants « La Plaine » réagissent en rappelant entre autres que le projet ne respecte pas l'affectation du site puisqu'il prévoit des logements privés non-étudiants sur un campus.

Ce projet détruit définitivement une partie du maillage vert, au lieu de contribuer à sa réalisation, comme prévu au PRAS, et met en péril la biodiversité animale et végétale du site.

BN était représentée à la commission de concertation du 9 novembre 2016 consacrée au PPAS « campus universitaire La Plaine » à Ixelles.

Par ailleurs, un recours introduit par Bruxelles Nature pour annuler le permis d'urbanisme délivré par votre Collège, le 18 juin 2015 à la SA Universalis Park, pour la construction sur le site de La Plaine, de 3 immeubles, une crèche, deux commerces et un parking couvert, est toujours pendant auprès du Conseil d'Etat.

De plus, le dossier de la plainte déposée contre X ne contient aucun élément déjà connu ; un courrier est adressé à la juge d'instruction.

## **Projet immobilier Tenreuken à Watermael-Boitsfort**

En janvier 2016, une enquête publique pour une demande de permis d'urbanisme et d'environnement pour la construction d'un ensemble de 82 appartements, deux parkings de 63 et 65 emplacements et une maison unifamiliale et abattage de 301 arbres, est lancée. BN et d'autres associations ont réagi en rappelant que nous sommes situés en lisière de Forêt de Soignes et qu'il faudrait établir un PPAS sur cette zone car d'autres projets vont voir le jour. La Commune a remis un avis négatif et finalement aucun permis n'a été délivré par la Région.

## **Organisation d'une semaine Nature à Bruxelles**

Après beaucoup d'hésitations, de réticences et dans l'attente de la signature de la convention entre la CEBE et Bruxelles Environnement pour la gestion du Moeraske/Walckiers, BN a introduit une demande de subside auprès de l'administration de BE, et ce à la demande du Cabinet de la Ministre. Le budget initial était de 50.000 € afin de pouvoir engager un mi-temps pour la mise en œuvre de l'organisation.

Finalement, le Gouvernement bruxellois a adopté le 18 octobre 2016 un arrêté octroyant à BN un subside de 25.000 € pour l'organisation de la semaine bruxelloise de la nature (du 22 au 30 avril 2017). Cette semaine s'articule en 3 volets : des visites guidées dans des sites semi-naturels, des projections des films et courts métrages primés par le FINN 2016, des courts métrages projetés dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la régionale Bruxelloise de Natagora et l'exposition de photos nature présentée dans le bâtiment de Bruxelles Environnement.

## **Plan de gestion de l'Eau 2016-2021**

En avril 2016, l'enquête publique sur le plan de gestion de l'Eau a été lancée. Vu l'ampleur du dossier, BN a réagi en relayant les avis éclairés rendus par les associations CCN Vogelzang CBN, Coordination Senne, SOS Kauwberg et la section des Guides nature du Brabant, en pointant la mise en œuvre du maillage bleu et vert interrégional. BN demande une gestion écologique des cours d'eau, des zones humides et des étangs, et la remise à ciel ouvert des ruisseaux dans le respect écologique de leurs berges et de leur lit. Des zones humides doivent être restaurées voire recréées dans les fonds de vallées. Les plans d'urbanisme doivent intégrer des aménagements jouant des rôles tampon comme les bassins secs, les noues, etc.

A cette fin BN propose d'organiser des « Contrats de bassins versants » pour les vallées et cours d'eau, en collaboration avec les Communes, les associations et les autres Régions, afin de répondre, à court terme, à la « Directive européenne Cadre Eaux ». Le contrat de bassin versant serait un système similaire aux contrats de rivière, adapté à la situation de la Région bruxelloise, c'est-à-dire intégrant à la fois la gestion pluviale et celle des cours d'eau.

## **PRAS démographique.**

A la suite des recours introduits par la CEBE, le CE a rendu son arrêt. Un examen approfondi de cet arrêt doit encore être fait.

## **Walckiers et la promenade verte.**

La CEBE a introduit un recours contre ce permis pour l'aménagement de la PV, via Maître SAMBON. Le recours est toujours pendant.

## **Meylemeersch – Projet Feder pour le Kattekasteel**

La procédure de classement pour le vallon du Meylemeersch est lancée. Si l'ensemble n'est pas repris dans cette procédure, une zone de protection est prévue au niveau de la ferme et du cimetière. Par contre, les parcelles de l'ULB n'y sont pas incluses.

Le projet Feder (fonds européen en partenariat avec la Commune d'Anderlecht et Bruxelles Environnement) concerne la valorisation d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement ; il s'agit de parcelles appartenant à la Commune qui sont cultivées. Le Kattekasteel est aussi repris dans ce projet pour une réhabilitation.

## **Demande de classement pour le parc « Solvay-sport » et projet Aspria.**

Les recours introduits en 2012 au Conseil d'Etat en annulation de deux arrêtés du 29 mars 2012 du Gouvernement de la Région bruxelloise et de l'arrêté du 3 avril 2014 (inscription sur la liste de sauvegarde) sont toujours pendants.

**Enquêtes publiques et commissions de concertation.** Outre, celles déjà citées, BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un administrateur ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Extension de la réserve forestière du Grippensdelle en mai ;
- Projet d'arrêté et plan de gestion pour la réserve naturelle du Zavelenberg en juillet ;
- Modification du PRAS pour le plateau du Heysel en juillet ;
- Lotissements au Rouge-Cloître en octobre et novembre ;

- Complexe de logements, apparthotel, bureaux et parkings à la Drève de Bonne-Odeur en novembre ;
- Immeuble résidentiel avenue Vanhoorenbeek à Auderghem en novembre ;
- Complexe de logements dans le jardin de la Villa Dewin (classée) à Forest en novembre ;
- Logements, bureaux, crèche sur le site de l'ancienne brasserie Wielemans-Ceuppens (marais) à Forest en décembre.

A noter que nous sommes régulièrement sollicités pour réagir auprès des autorités lors d'abattages d'arbres, notamment en dehors de la période autorisée par l'Ordonnance.

Fait à Bruxelles, le 17 mai 2017.